

Journée Internationale de la Femme

8mars 2013

Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem Présidente de l'**Union Nationale des Femmes du Maroc**, a inauguré le vendredi 8 mars 2013 à Rabat, les travaux de la Conférence Internationale sous le thème : "La femme rurale associée au processus de développement", à l'occasion de la célébration de la Journée Internationale de la Femme.

Ont participé à cette conférence organisée sous le Haut Patronage de **Sa Majesté Le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste**, durant trois jours, des experts marocains et internationaux en provenance de 63 pays et de 20 organisations internationales.

Ce forum a mis en exergue le rôle de la femme rurale, a valorisé sa contribution aux divers domaines, a nourri le débat sur sa condition en tant qu'acteur et partenaire essentiel du développement et a répondu aussi aux objectifs du Millénaire et de réflexion sur la recherche de moyens et de mécanismes garantissant sa dignité et de récolter les fruits de la croissance.



Le congrès a visé également à mettre en relief les efforts déployés par le Maroc pour atteindre ses objectifs, à présenter les perspectives de réforme du Royaume dans ce domaine répondant aux exigences actuelles, à relever les défis, à bénéficier des expériences et des expertises des différentes parties aux niveaux national et international ainsi qu'à rechercher des solutions et des mécanismes permettant l'amélioration de la condition de la femme rurale et son mode de vie.

Dans un discours prononcé à cette occasion, le premier ministre, M. Abdelilah Benkirane, a exprimé ses plus vifs et chaleureux vœux de remerciements à **Son Altesse Royale** d'avoir bien voulu présider cette Conférence Internationale, considérant que son honorable présence est "une incarnation de ses efforts continus

au service de la condition féminine depuis **que Son Altesse Royale** préside l'**Union Nationale des Femmes du Maroc** ".

Par la même occasion, M. Benkirane a salué la femme marocaine, qui a fait du 8 mars "une base pour consolider les acquis, et l'ouverture des chantiers de travail crédibles à travers lesquels elle cherche à atteindre la tranquillité et la stabilité financière et morale afin de mettre en œuvre les exigences constitutionnelles, qui ont introduit une nouvelle génération de droits et libertés fondamentaux sur la base de la pérennisation des codes et des valeurs de la nation marocaine".

Le premier ministre a également ajouté que le choix du sujet de la femme rurale pour cette conférence "porte une indication importante malgré les efforts déployés pour promouvoir le statut de la femme rurale, tous les efforts réalisés dans ce domaine demeurent en deçà des aspirations" « soulignant que le gouvernement est conscient de l'importance de la contribution de la femme rurale au développement. Le gouvernement a fait de l'essor de la condition de la femme rurale sa priorité afin de lui permettre d'acquérir ses droits sociaux et économiques.

Pour sa part, Mme. Bahija Simou, Chargée de Mission au Cabinet Royal et Directrice des Archives Royales, en sa qualité de présidente du comité scientifique de la conférence internationale, a souligné les rôles importants joués par la femme, que ce soit pendant la période du protectorat ou pendant la période de l'indépendance, insistant sur le fait que la femme marocaine est insérée dans une dynamique politique, juridique et économique qu'observe le Royaume et constitue la pierre angulaire dans l'édification d'une société démocratique moderne permettant l'existence d'une pleine citoyenneté sans aucune discrimination ni exception.

Par ailleurs, la Directrice des Archives Royales a évoqué les grandes étapes parcourues par la femme marocaine, rappelant "les initiatives audacieuses prises par **Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu le Glorifie** pour développer le code de la famille et les décisions juridiques phares au profit des femmes".

D'autre part, Mme. Bahija Simou a insisté sur le fait que l'**Union Nationale des Femmes du Maroc**, Sous la Présidence Effective de **Son Altesse Royale la Princesse Lalla Meryem**, a connu un bond en avant et a bénéficié de toutes les stratégies adoptées par **Son Altesse Royale** au niveau national et international au profit des femmes et des enfants et a étendu son cadre pour héberger les compétences féminines qui s'efforcent à mobiliser son énergie intellectuelle pour élaborer un concept intégré au profit de la femme rurale.

De son côté, Mme. Luluk Nour Hamidah, a considéré au nom des organisations internationales participant à cette conférence, que l'organisation par le Royaume de cette conférence reflète l'intérêt que le Maroc accorde à la femme Sous le Haut Patronage de **Sa Majesté le Roi Mohammed VI Que Dieu l'Assiste**, ce qui en a constitué une référence en matière de la promotion des droits des femmes non seulement sur le plan juridique mais également sur le plan pratique.

Son Altesse Royale a visionné lors de la séance d'ouverture un documentaire au sujet de la femme rurale, réalisé en coproduction avec le Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime et l'**Union Nationale des Femmes du Maroc**.

Son Altesse Royale a également veillé, à cette occasion, à présider la signature des décrets de six accords de partenariat entre **l'Union Nationale des Femmes du Maroc** et les Ministères de la Justice et des Libertés, de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, de la Jeunesse et des Sports, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle, de l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture et de l'Organisation des Nations Unies pour la Femme.

Le premier accord a visé à mettre en œuvre des programmes de sensibilisation des femmes à leurs droits et devoirs ainsi qu'à leurs acquis nationaux. En ce qui concerne le deuxième accord de coopération et de coordination dans le but de créer une dynamique nouvelle pour l'implication des femmes rurales dans les projets du Plan Maroc Vert, quant au troisième accord, il se rapporte à la coopération, la coordination et la mise en œuvre de programmes d'intérêt commun.

Le quatrième accord a pour objectif de développer un programme de formation professionnelle, tandis que le cinquième accord a visé à faciliter la coopération entre **l'Union Nationale des Femmes du Maroc** et **l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture** afin de renforcer le rôle et la participation effective des femmes rurales dans le processus de développement au Maroc.

La sixième convention a porté sur le renforcement de la coopération et de la coordination entre **ONU Femmes** et **l'Union Nationale des Femmes du Maroc** dans les domaines de la promotion de l'égalité des sexes, de l'autonomisation des femmes et de la lutte contre les différentes formes de violences basées sur le genre.



À la suite de cela, **Son Altesse Royale** a procédé à l'inauguration de l'exposition des produits du terroir issus du milieu rural aux niveaux national et international.

Le programme du congrès a porté sur trois ateliers avec les thématiques suivantes à savoir : «impulser une nouvelle dynamique aux réseaux œuvrant au profit des

femmes rurales", "l'approche genre et la bonne gouvernance" et "autonomiser les femmes rurales et renforcer leurs capacités et compétences".

Enfin, il a été convenu d'organiser des séances d'échange de points de vue, d'expertises et de synthèses, grâce à l'animation par les représentants d'organisations non gouvernementales sous le thème : « Femme rurale et perspective de développement après 2015 ».